



## Négociations « Dialogue Social » : le compte n'y est pas !

### Une nouvelle représentation du personnel en 2019

La loi « travail » dite « ordonnances Macron » modifie le paysage de la représentation du personnel dans l'entreprise.

Cette loi « supprime » le COMET et crée un CSE (Comité Economique et Social).

Cette loi « supprime » le CHSCT et crée une commission du CSE, appelée CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail).

Cette loi « supprime » les Délégués du Personnel (DP), et certaines attributions des DP sont reprises par le CSE. Cependant l'employeur n'est plus tenu de répondre par écrit aux questions des représentants, contrairement à l'obligation qu'il avait de répondre aux questions DP....

### Des négociations longues et difficiles

Depuis le début de l'année 2018 des négociations pour la mise en place de cette loi ont débuté au CEA, avec la nécessité pour nous, de mettre en place de nouvelles institutions représentatives du personnel proches des préoccupations et des priorités des salariés du CEA.

**Les syndicats CFE-CGC, CFTC, CGT et FO se sont regroupés en une intersyndicale**, car ils considèrent que le Dialogue Social est une composante essentielle de la vie de l'entreprise.

C'est pour cela que nous avons **été force de propositions** durant toutes ces réunions de

**négociations afin de garder une représentation du personnel active et proche des salariés.**

De son côté, la direction a des difficultés pour faire évoluer ses positions. Elle a pris prétexte du fait que l'intersyndicale lui demandait d'appliquer la loi sur le budget de fonctionnement du CSE pour revoir à la baisse les moyens en heures et en nombre d'élus du CSE.

Début octobre, répondant à cette position de la direction, **l'intersyndicale majoritaire**, a proposé un projet d'accord, afin de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des institutions représentatives, dans l'objectif de déboucher sur un accord unanime.



La direction répond aujourd'hui par un projet d'accord qui ne reprend qu'à la marge certaines des demandes formulées par notre intersyndicale.

Au final, elle ne retient que peu de nos propositions.

L'intersyndicale souhaite avoir les moyens de continuer à défendre efficacement les intérêts des salariés.

## **L'intersyndicale n'accepte pas le passage en force de la direction !!!**

Alors que l'intersyndicale CFE-CGC, CFTC, CGT et FO, avait enfin obtenu, comme la loi l'exige, que la subvention de fonctionnement soit versée dans son intégralité aux CSE (sans qu'aucune déduction d'une partie des moyens complémentaires ne soit faite), le dernier projet de la DRHRS réintroduit curieusement une clause permettant de pouvoir y déroger !

Aujourd'hui la feuille de route du nouvel Administrateur général est très remplie : maîtriser le dossier RJH, organiser un nouveau pôle des énergies, mettre en place une stratégie scientifique dans un cadre budgétaire limité. Dans ce contexte les représentants du personnel doivent garder des moyens pour bien représenter tous les salariés.

L'intersyndicale CFE-CGC, CFTC, CGT et FO pense que les négociations, dont le champ a été grandement élargi par la loi, doivent aboutir à des accords favorables aux salariés et à leurs représentants !

15 octobre 2018